

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 1

Votants : 9

L'an deux mille vingt et un et le douze octobre, le Conseil municipal dûment convoqué en date du 5 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel TALET, le maire.

Présents : Michel TALET, Dominique ESTRÉGUIL, Morgane NIELSEN, Philippe LESPINASSE, Joël CARBONNIÈRE, Maire HAMELIN, Régis GAGNADRE

Absents : Nathalie FAURE, Jean-Michel AGRAFEUIL, Jean-Claude DUGUÉ a donné pouvoir à Régis GAGNADRE

Dominique ESTRÉGUIL a été élue secrétaire de séance.

PARTICIPATION À LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le conseil communautaire a décidé, dans sa séance du 10 juin 2021, de participer à hauteur de 50 % du coût de l'enlèvement des nids sur le territoire des 26 communes, participation qui était auparavant de 40 %. Le conseil communautaire propose aux communes de délibérer sur la prise en charge restante à hauteur de 50 % afin d'harmoniser les pratiques et lutter plus efficacement contre la prolifération du frelon asiatique.

Monsieur le maire précise que le conseil municipal, dans sa séance du 08/12/2011, avait décidé d'apporter une contribution financière à hauteur de 40 % sur un plafond de 100 E soit une aide de 40 E maximum.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE : de participer à hauteur de 50 % au coût de destruction des nids de frelons asiatiques.

PRECISE : que cette participation sera versée aux prestataires sur présentation d'une facture à l'intitulé de la mairie de Tursac.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.
Pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le maire, Michel TALET

